

# Infos 2020

SICTOM BBI  
10, rue de la Mairie  
28160 DANGEAU

Tél : 02 37 96 74 66

E-mail : [sictom.bbi@wanadoo.fr](mailto:sictom.bbi@wanadoo.fr)

Site web : [www.sictombbi.fr](http://www.sictombbi.fr)



# Sictom BBI

Brou Bonneval Illiers-Combray

## Le mot du Président

L'an dernier, il vous a été distribué un guide de gestion de vos déchets et donc du tri. Cette communication a permis d'améliorer encore nos performances en matière de tri des déchets. Cependant, un point noir subsiste : une dégradation de la qualité du tri. Ce nouveau bulletin a pour objectif, entre autres, de vous aider à éviter les erreurs de tri préjudiciables sur le plan écologique et économique car coûteuses.

Trier c'est bien ; bien trier c'est mieux mais notre objectif primordial reste, plus que jamais, la réduction des déchets : moins de gaspillage alimentaire, réemploi, compostage...

Les actions du SICTOM vont donc se poursuivre dans ce sens, notamment en direction du public scolaire.

L'année 2020 sera marquée par le renouvellement des équipes municipales et communautaires donc du comité syndical et du bureau de notre collectivité. En ce qui me concerne, je ne solliciterai pas un nouveau mandat de président.

Nul doute que la politique alliant la recherche du meilleur service et la maîtrise des coûts sera poursuivie.

Tel est mon souhait.

Bien à vous

Dominique Dousset



## Améliorons la qualité du tri !

Depuis 2014, les emballages et les papiers recyclables sont collectés dans le même bac, le bac JAUNE. Les résultats sont plus qu'encourageants puisqu'en simplifiant le geste du tri, les quantités de recyclables collectés par habitant ont augmenté de 27%.

Cependant depuis 2017, nous constatons une augmentation des refus de tri.

### QU'EST-CE QU'UN REFUS DE TRI ?

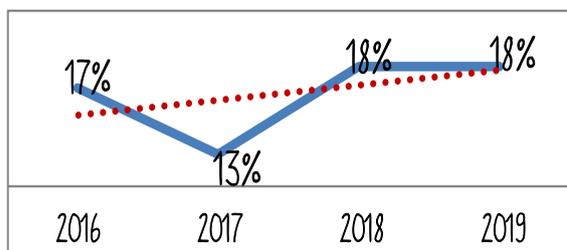
Après la collecte, les déchets de votre bac jaune sont emmenés au centre de tri Natriel à Dreux.

Après un tri mécanique et manuel, les **erreurs de tri** appelées également **refus de tri** sont écartées et redirigées vers l'usine d'incinération Orisane à Mainvilliers.

Ces **erreurs de tri** sont des déchets non conformes aux consignes de tri et **coûtent très chères !**

Le transport vers le centre de tri puis vers l'usine d'incinération représentent un surcoût (transport, traitement, pollution) pour la collectivité qui pourrait être évité.

### EVOLUTION DU TAUX DE REFUS :



### Coût du traitement d'1 tonne de refus en 2019, après collecte :



COLLECTE  
des emballages et papiers



CENTRE DE TRI  
NATRIEL à Dreux

Refus de tri => USINE D'INCINÉRATION ORISANE à Mainvilliers



1 T. de refus de tri coûte à la collectivité : 319 €  
Le refus de tri est incinéré avec les ordures résiduelles !



1 T. d'emballages triés, rapporte à la collectivité : 157 €  
Les emballages sont revendus pour être recyclés !

Continuons à trier le mieux possible !

# Tri et collecte des déchets

## Rappel des consignes de tri

### EMBALLAGES EN MÉTAL

(boîtes de conserve, canettes, aérosols...)



### Tous les PAPIERS

Journaux, magazines, publicités, courriers, lettres, livres, cahiers, catalogues, enveloppes...



### BRIQUES ALIMENTAIRES, EMBALLAGES CARTON



### UNIQUEMENT BOUTEILLES et FLACONS en PLASTIQUE

(avec bouchons)



## Erreurs de tri : soyons vigilants !

Les bacs JAUNES contiennent encore trop d'erreurs de tri, des objets et déchets qui ne sont parfois ni des emballages, ni des papiers.



Vaisselle cassée

Emballages imbriqués, mal vidés



CES DÉCHETS SONT À DÉPOSER DANS LE BAC GRIS !



Les barquettes (en plastique, polystyrène...), pots de crème et yaourts, films et sacs plastiques...

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE dans le bac VERT



### VÊTEMENTS USAGÉS

Les vêtements ne se jettent pas à la poubelle ! Ils peuvent être triés, vendus, donnés... Plus de 30 bornes « le Relais » sont à votre disposition sur le territoire. [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

Jetés dans le bac JAUNE, ces déchets ne sont en aucun cas recyclés !

Considérés comme du refus du tri, ils seront incinérés.

## Guide pratique et calendriers de collecte 2020

Un doute, une question... le guide pratique de la gestion de vos déchets est disponible sur demande au SICTOM BBI et/ou en téléchargement sur notre site internet : [www.sictombbi.fr](http://www.sictombbi.fr)

Pour 2020, le SICTOM a réalisé un calendrier de collecte des ordures ménagères que vous trouverez joint à ce bulletin. Les calendriers seront également disponibles en téléchargement sur notre site à partir de janvier 2020.

### Calendrier de collecte 2020

Janvier	Février	Mars	Avril
1 J	1 F	1 M	1 A
2 J	2 F	2 M	2 A
3 J	3 F	3 M	3 A
4 J	4 F	4 M	4 A
5 J	5 F	5 M	5 A
6 J	6 F	6 M	6 A
7 J	7 F	7 M	7 A
8 J	8 F	8 M	8 A
9 J	9 F	9 M	9 A
10 J	10 F	10 M	10 A
11 J	11 F	11 M	11 A
12 J	12 F	12 M	12 A
13 J	13 F	13 M	13 A
14 J	14 F	14 M	14 A
15 J	15 F	15 M	15 A
16 J	16 F	16 M	16 A
17 J	17 F	17 M	17 A
18 J	18 F	18 M	18 A
19 J	19 F	19 M	19 A
20 J	20 F	20 M	20 A
21 J	21 F	21 M	21 A
22 J	22 F	22 M	22 A
23 J	23 F	23 M	23 A
24 J	24 F	24 M	24 A
25 J	25 F	25 M	25 A
26 J	26 F	26 M	26 A
27 J	27 F	27 M	27 A
28 J	28 F	28 M	28 A
29 J	29 F	29 M	29 A
30 J	30 F	30 M	30 A

### Guide pratique de la GESTION DE VOS DÉCHETS



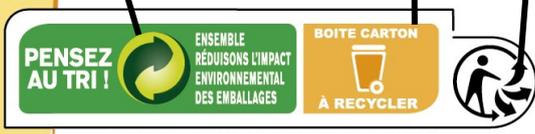
## Déchiffrer les pictogrammes

Recyclable ou non, le meilleur déchet est encore celui que l'on ne produit pas ! Alors consommons autrement et limitons les emballages.

Le Point Vert ne signifie pas que l'emballage est recyclé ou recyclable ! Le fabricant paye une taxe pour la collecte des déchets.

Le TRIMAN est, depuis le 1er janvier 2015, le logo de référence pour indiquer qu'un produit est recyclable. Contrairement au point vert, il informe le consommateur que l'emballage relève d'une consigne de tri.

L'info-tri est la signalétique, proposée par Citeo, que les entreprises peuvent apposer sur leurs emballages afin de délivrer la bonne consigne de tri à leurs consommateurs.



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > [WWW.CONSIGNESDETRI.FR](http://WWW.CONSIGNESDETRI.FR)

Ayez le bon réflexe où que vous soyez ! Téléchargez l'application Le Guide du Tri ou rendez-vous sur [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

# Le verre se recycle à l'infini... s'



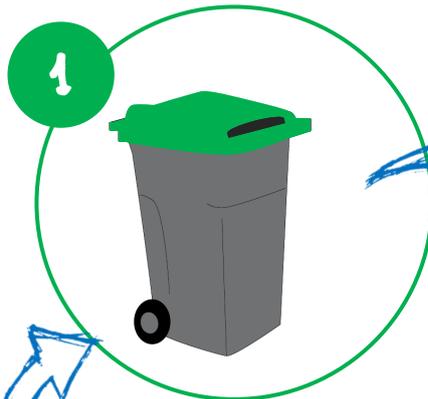
## ATTENTION AUX FAUX AMIS !

Pots de fleurs, céramique, porcelaine, faïence, vaisselle cassée, verres à boire, ampoules, vitres, miroirs et fenêtres... **sont à apporter en déchèteries !**

### Le TRI

Pour être recyclé, le verre doit être déposé dans le bac vert.

Uniquement des bouteilles, pots et bocaux en verre (pas de bouchons, de couvercles, ni de capsules)



1



2

### La COLLECTE

Les bouteilles et pots en verre sont collectés puis acheminés au centre de traitement.

Recyclable à 100% et à l'infini !

5

### L'EMBOUILLEUR

conditionne ses produits dans des emballages en verre recyclé, prêts à retrouver les étals des magasins.



4

### LE VERRIER

utilise le calcin, devenu sa principale matière première. Il est fondu à plus de 1500°C, puis soufflé pour donner de nouveaux emballages en verre.



3

### AU CENTRE DE TRAITEMENT

Le verre est nettoyé, trié et débarrassé de ses impuretés (collerettes, vitrocéramique, infusibles...), puis il est broyé et calibré. Devenu du calcin, il est prêt à être recyclé !



Le verre, un exemple d'économie circulaire !  
Par votre geste de tri, le verre devient une nouvelle ressource et connaît une nouvelle vie !

1 bouteille en verre de 75 cl. triée = nouvelle bouteille en verre de 75 cl. recyclée



3

# il est déposé dans le bac de tri !



**134** tonnes d'emballages en verre par an ne sont pas recyclées car non déposées dans le bon bac.

La collecte des bouteilles, pots et bocaux en verre est mise en place depuis 1996 sur le territoire du SICTOM BBI.

Pour collecter ces emballages, chaque habitant est équipé d'un bac individuel et la collecte se fait un jeudi par mois (consulter le calendrier de collecte 2020).

**37 kg**

de verre collectés  
par habitant  
en 2018

C'est un bon résultat mais nous pouvons collectivement aller plus loin !

Malgré les consignes de tri, ces emballages en verre sont encore bien trop présents dans les bacs jaunes (emballages et papiers) et bacs gris (ordures résiduelles).

**5 kg**

de verre par habitant sont  
encore jetés avec les  
ordures résiduelles  
en 2018



## TRIER PLUS, POURQUOI ?

*Préserver les ressources naturelles,  
économiser de l'énergie  
et limiter la pollution !*

La fabrication de verre recyclé à partir de calcin nécessite moins d'énergie que la fabrication de verre neuf (20 % en moyenne), permet d'économiser des matières premières mais aussi de limiter les pollutions liées à l'extraction des ressources, au transport, à la fabrication des produits.

1 TONNE  
d'emballages  
en verre  
recyclé = 660 kg de sable économisés,  
100 kg de charbon économisés,  
100 kg de pétrole économisés  
1,2 tonnes de matières premières  
vierges non prélevées

*Diminuer le volume de déchets à incinérer*

18 000 € : cela correspond au coût de l'incinération et à la perte de recettes, pour la collectivité, des 134 tonnes de verre non triées.

1 TONNE DE VERRE...



... non triée, coûte à la collectivité : **132 €**  
Le verre est incinéré avec les ordures résiduelles !



... triée, rapporte à la collectivité : **31 €**  
Le verre est revendu pour être recyclé !

ALORS, TRIEZ VOTRE VERRE.  
METTEZ LE DANS LE BAC VERT !



# Déchèteries & Plateforme de compostage

## Horaires d'ouverture des services

 Été : du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre  Hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 29 février / Fermées les dimanches et jours fériés

Déchèterie de BROU, Route de Frazé, 02 37 96 06 03 / Déchèterie de BONNEVAL, 21 rue de Villancien, 02 37 47 46 15

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	9h-11h45/14h-18h15	9h-11h45	9h-11h45/14h-18h15	Fermée	9h-11h45/14h-18h15	9h-11h45/14h-18h15
	9h-11h45/13h30-17h15	9h-11h45	13h30-17h15	Fermée	9h-11h45/13h30-17h15	9h-11h45/13h30-17h15

Déchèterie d'ILLIERS-COMBRAY, Rue des Tilleuls - Zone Industrielle, 02 37 24 13 32

	9h-11h45/14h-18h15	Fermée	9h-11h45/14h-18h15	9h-11h45	9h-11h45/14h-18h15	9h-11h45/14h-18h15
	9h-11h45/13h30-17h15	Fermée	13h30-17h15	9h-11h45	9h-11h45/13h30-17h15	9h-11h45/13h30-17h15

Plateforme de compostage de DANGEAU (uniquement les végétaux), Route de Saumeray, 06 33 95 18 52

	9h30-12h/14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	9h30-12h/14h-18h30
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	Fermée	13h30-17h30	9h30-12h/13h30-17h30

## Rappel des conditions d'accès et règlement

**GRATUIT** pour les ménages du SICTOM BBI jusqu'à 2m<sup>3</sup>

**PAYANT** pour les professionnels ; qui est concerné ?

Artisans, commerçants, entreprises (y compris autoentrepreneurs et prestations payées en CESU), agriculteurs, établissements publics (hors communes), établissements parapublics.

Les tarifs sont disponibles en déchèteries ou au 02.37.96.74.66.

### RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCÈS POUR TOUS

- Accès limité aux véhicules légers et utilitaires n'excédant pas 3,5 T.
- Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- **Respect des consignes de tri.** Les déchets apportés doivent être préalablement triés et démontés dans le cas d'objets complexes (comprenant par exemple bois et métal). 
- Les usagers doivent effectuer les déchargements eux-mêmes et laisser le quai propre. Le gardien n'a pas pour fonction de nettoyer après chaque passage ou d'aider systématiquement chaque usager au déchargement.
- **Respecter les consignes de sécurité** de la déchèterie et du gardien.



### RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCÈS POUR LES PROFESSIONNELS

- Ne pas utiliser son(es) véhicule(s) professionnel(s) pour un usage personnel : les dépôts seront facturés.
- **Accès payant** dès le premier m<sup>3</sup> déposé selon les tarifs en vigueur fixés dans le règlement intérieur des déchèteries.
- **Règlement sur place** auprès du gardien (à l'exception des professionnels ayant ouvert un compte auprès du SICTOM BBI).

 **TOUT PARTICULIER OU PROFESSIONNEL NE RESPECTANT PAS CES CONSIGNES SE VERRA REFUSER L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE.**

## Collecte de pneus usagés

Le SICTOM organise une collecte ponctuelle de pneus usagés pour les particuliers dans les déchèteries de Brou, Bonneval et d'Illiers-Combray :

**DU 20 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2020**

Sont refusés, les pneus de professionnels, les pneus agricoles et les pneus de poids lourds.

Le SICTOM rappelle que le dépôt de pneus en dehors de cette opération n'est pas autorisé.

Les distributeurs sont également dans l'obligation de reprendre gratuitement les pneus usagés, dans la limite des tonnages et des types de pneumatiques qu'ils ont eux-mêmes vendus l'année précédente. 1 pneu acheté en magasin = 1 pneu repris



### CONDITIONS DE DÉPÔT :

- Collecte réservée aux **PARTICULIERS** habitant sur le territoire du SICTOM.
- Dépôt **LIMITÉ À 4 PNEUS** par foyer
- Pneus **DÉJANTÉS** uniquement
- Pneus **PROPRES** et **ENTIERS**
- Type de pneus autorisés : véhicules légers (tourisme, camionnettes), pneus de 4x4, pneus de Quad, de moto et scooter

# Agissons autrement, jetons moins

## Consommons autrement, mieux, en jetant moins !

Le SICTOM BBI met en place toute une série d'actions pour inciter habitants et professionnels à devenir consomm'acteurs.

Chacun d'entre nous peut agir au quotidien, en évitant que textiles, aliments, déchets verts ou équipements usagés ne se retrouvent à la poubelle :

Lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser la réparation et le réemploi de ses objets, penser don, location ou usage collectif, donner une seconde vie à ses habits, composter ses déchets organiques, acheter et consommer autrement...

## Une page Facebook !

Pour renforcer notre présence sur les réseaux sociaux et vous informer toujours mieux des dernières actualités et événements, le SICTOM a le plaisir de vous présenter sa page officielle Facebook :

[www.facebook.com/SICTOMBBI/](http://www.facebook.com/SICTOMBBI/)

Vous y retrouverez toute l'actualité du Syndicat et de nos partenaires.

## Des gobelets réutilisables !



Le SICTOM prête des gobelets réutilisables de 40 cl. Ils sont lavables (lave-vaisselle) et utilisables pour les boissons chaudes et froides.

Prêt aux particuliers, professionnels, associations et collectivités du SICTOM. Emprunt sur convention et mise en place d'une consigne.

Pensez-y lors de l'organisation d'une fête, d'une réunion ou autre manifestation !

Infos et emprunt au 02 37 96 74 66.

## Stop pub

Le SICTOM met toujours à disposition des autocollants stop-pub à coller sur votre boîte aux lettres.

Vous pouvez vous en procurer auprès :

- du SICTOM
- des déchèteries
- des mairies



## Sensibilisation à la réduction et au tri des déchets

### ANIMATIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Afin de poursuivre la sensibilisation des jeunes à la réduction et au tri des déchets, le SICTOM interviendra de nouveau cette année dans les écoles du territoire.

Plusieurs écoles et centres de loisirs du SICTOM sont également équipés d'un composteur, leur permettant de réduire les déchets de cantine et d'apprendre les bons gestes et réflexes aux enfants.



### DES ATELIERS PRESQUE ZÉRO DÉCHET

Vous souhaitez avoir des conseils et astuces pour moins jeter, mieux trier... vous lancer dans le zéro déchet, le SICTOM vous propose de participer à des ateliers presque zéro déchet dès janvier 2020. Différents thèmes seront abordés : courses, produits d'hygiène, entretien de la maison, gaspillage alimentaire, compostage...

Retrouvez le programme de nos ateliers sur notre site internet : [www.sictombbi.fr](http://www.sictombbi.fr) et sur notre page Facebook [www.facebook.com/SICTOMBBI/](http://www.facebook.com/SICTOMBBI/)



**Vous êtes un acteur du réemploi, de la réparation, passionné de jardinage ? Vous êtes motivés par le zéro déchet ? Vous souhaitez présenter votre activité, votre association, faire partager vos idées ou co-animer un atelier ? Faites vous connaître auprès du SICTOM.**

## Réduisons, compostons !

Nettoyer son jardin, tailler la haie, ... cela signifie aussi se débarrasser des végétaux coupés. Ces déchets de jardin représentent près de 40% des déchets issus des déchèteries du territoire. Il existe pourtant des alternatives permettant de les réutiliser directement dans le jardin : en mulching pour la pelouse, en paillis pour vos massifs, dans votre compost avec des déchets alimentaires...

Dans le cadre de nos actions en faveur de la réduction des déchets et afin de proposer un service adapté, le SICTOM BBI propose un questionnaire en ligne sur les pratiques et besoins des habitants en matière de gestion des déchets de cuisine et déchets du jardin :

<https://framaforms.org/que-faites-vous-de-vos-dechets-de-cuisine-et-de-jardin-1571046734>

Rappel : le SICTOM propose toujours des composteurs à tarifs réduits.

